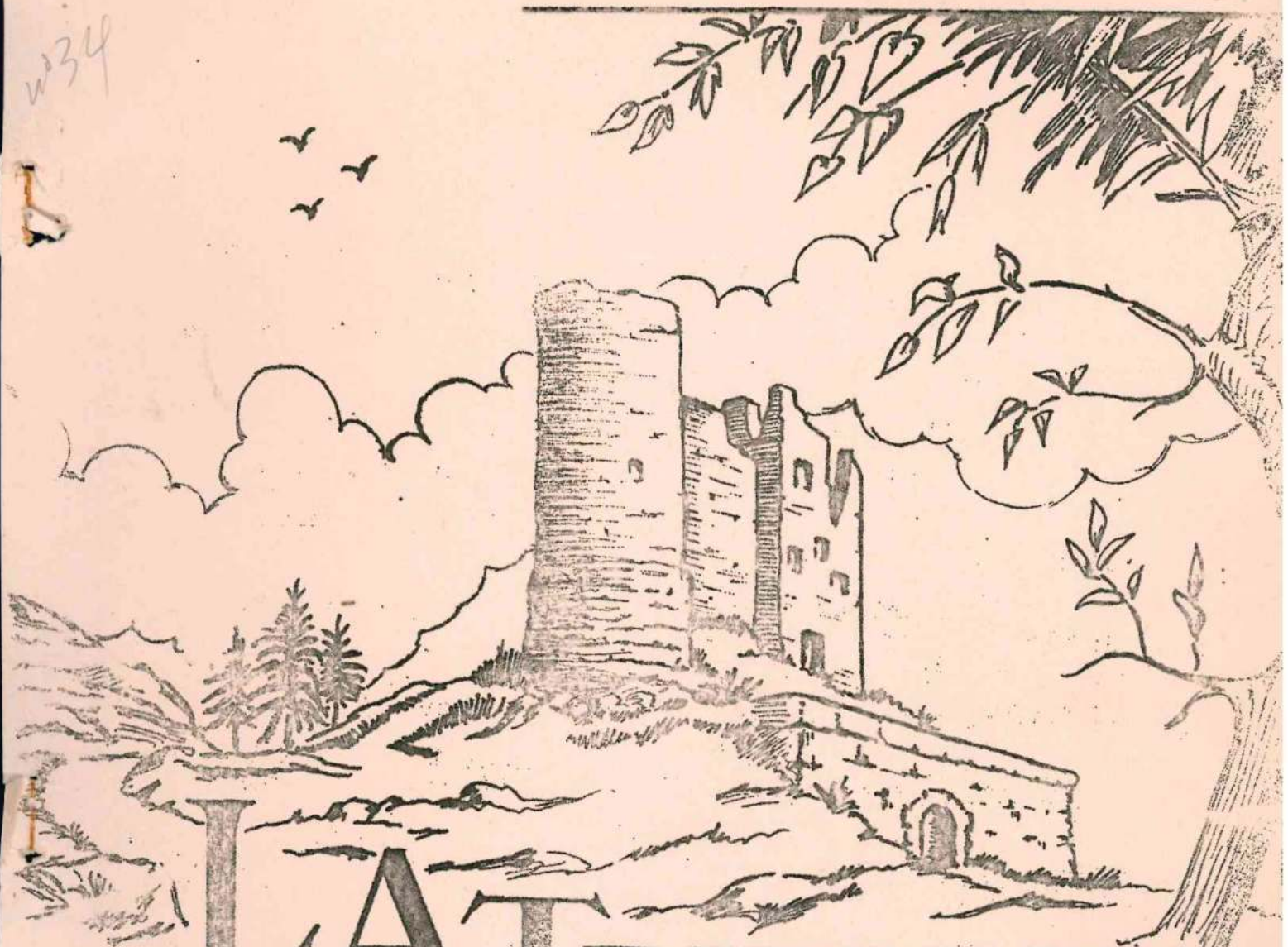
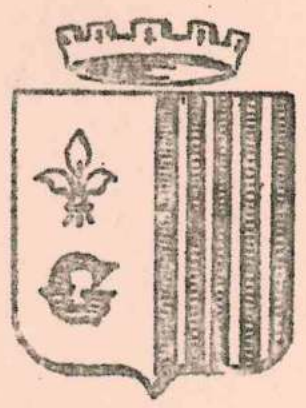


34



# LA TRIBUNE DE GUILLAUMES

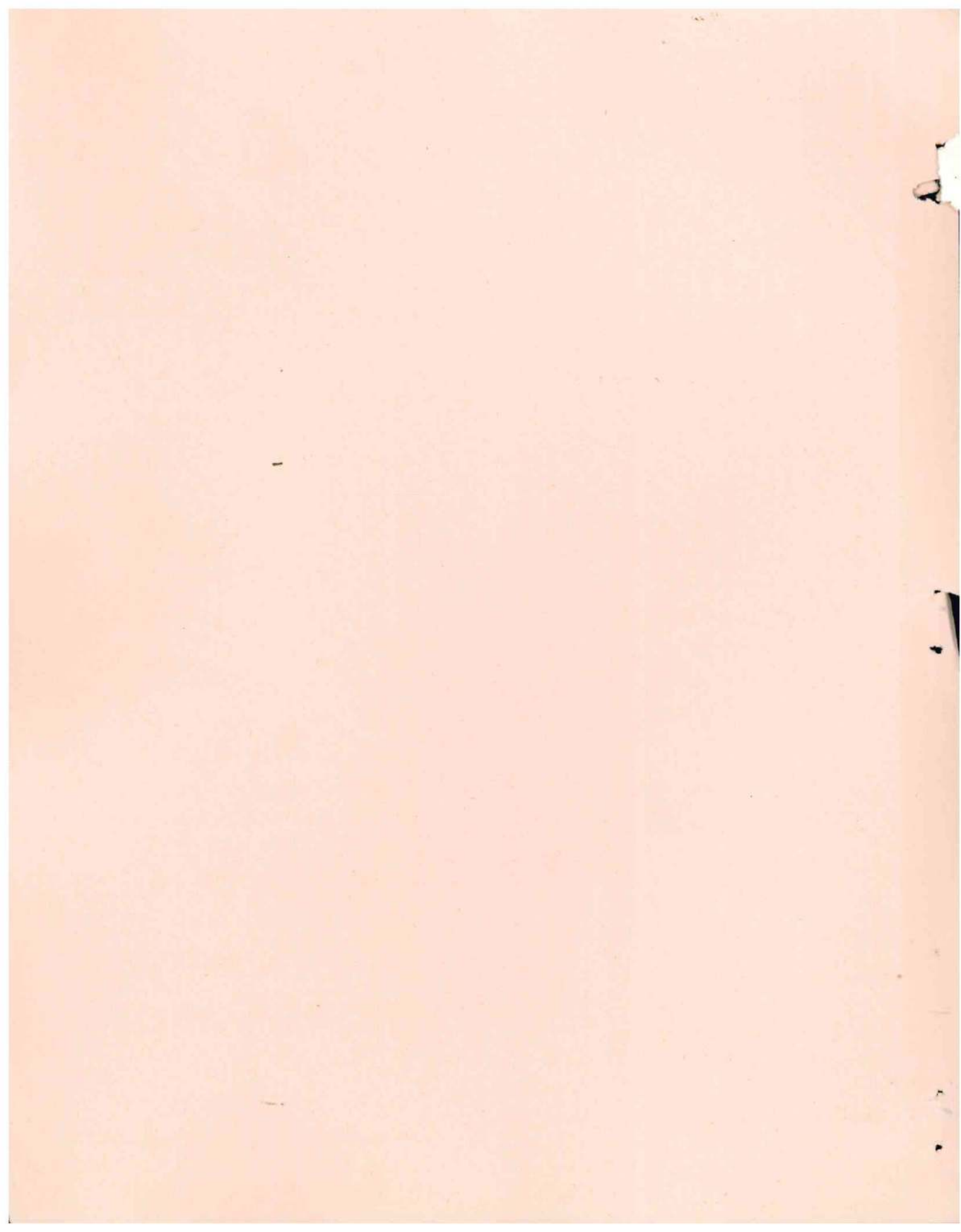


DIRECTEUR  
DE LA PUBLICATION  
**D. M. DURANDY**  
MAIRE  
DE GUILLAUMES

BULLETIN D'INFORMATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



Dépôt légal n° 12165



Depuis le dernier numéro, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

CHEMIN DE VEYNAS

M.le Maire dépose sur le bureau les décomptes définitifs des travaux de construction du chemin rural de Vaynas (1ère tranche) exécutés par l'Entreprise Paul PRATICO de Daluis, suivant adjudication du 1/7/68 approuvée par M le Préfet le 12/7/1968 et avenant n°1 approuvé par M le Préfet le 10/3/1969.

Le montant total et définitif de la dépense s'élève à la somme de 99.959 F,96 se décomposant comme suit :

Montant du décompte des travaux à l'entreprise exécutés par M PRATICO.....	94.949, 68
Montant du relevé sur sommes à valoir :	
Impression, affiches d'adjudication.....	262,80
Honoraires.....	<u>4.747 68</u>
Total...	<u>5.010, 28</u>
Décompte récapitulatif général et définitif....	<u><u>99.959,96</u></u>

Le montant définitif de la dépense de 99.959,96 est inférieur au montant du projet financé par adjudication du 26 avril 1968 et s'élevant à 100.000 frs.

Le montant de la dépense étant intégralement financé, le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les décomptes définitifs

Entendu, l'exposé du Maire,

Après examen des pièces et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :

- 1°) d'approuver le décompte des travaux à l'entreprise exécutés par M Paul PRATICO d'un montant de 94/949, 68 F.
- 2°) d'approuver le relevé sur somme à valoir d'un montant de 5.010,28 F comprenant 4.747,48 F pour honoraires et 262,80 F pour frais d'impression d'affiches d'adjudication.
- 3°) d'approuver le décompte récapitulatif et définitif arrêtant le montant de la dépense à 99.959, 96 F.
- 4°) de rappeler que la dépense est intégralement financée.
- 5°) de solliciter de Monsieur le Préfet l'approbation de la présente délibération.

LOCATION D'UN GARAGE AUX PONTS ET CHAUSSEES (SERVICE VICINAL)  
DANS LE NOUVEL HOTEL DES POSTES.

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'un local à usage de garage est disponible dans le nouveau bâtiment communal.

Ce local dont la hauteur est particulièrement intéressante conviendrait parfaitement au service des Ponts et Chaussées pour y entreposer une partie de son matériel lourd et pour cette raison ledit service lui a demandé de bien vouloir prendre ce local en location.

Ouï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le prix annuel de location de ce garage à 1.200 frs et autorise le Maire à signer le bail de location avec M le Préfet des Alpes-Maritimes agissant au nom et pour le compte du département des Alpes-Maritimes.

VENTE DE TERRAIN

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande d'achat de terrain communal par M GARDE Lucien, propriétaire de la parcelle G N° 242.

La surface à acquérir s'élèverait à une superficie de 240 m<sup>2</sup>.

Elle représente une partie de la parcelle G 243 appartenant à la Commune et jouxtant la parcelle 242.

Cette acquisition permettrait un petit agrandissement de la propriété de M. GARDE, dans le pourtour immédiat de sa maison de résidence et par contre, la Commune n'en subirait aucun désavantage appréciable.

Le prix offert par M GARDE est de 10 frs le m<sup>2</sup>.

Ouï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est d'accord d'effectuer cette vente au prix indiqué et autorise M le Maire à signer l'acte de vente à l'amiable.

VENTE DE BOIS

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande d'achat de bois dans le canton de Pouma en forêt communale de Guillaumes soumise au régime forestier.

Cette demande est formulée par M Louis GIANATI, Exploitant Forestier qui a acheté à la Commune, la précédente coupe autorisée.

D'après les renseignements obtenus, il apparaît qu'une nouvelle coupe est possible dans le canton d'un volume d'environ 1.000 m<sup>3</sup>. Le prix unitaire offert par M. GIANATI est de 12 Frs le m<sup>3</sup>.

Ouï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner suite à cette proposition et d'autoriser M le Maire à signer le marché de vente de ce bois.

## DESENCLAVEMENT DU HAMEAU DES POINTS

M le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs habitants de l'écart du Hameau des Points ont manifesté le désir qu'il soit procédé au désenclavement de celui-ci.

Ouï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1°) de charger le Service du Génie Rural d'établir un projet de construction d'un chemin rural pour desservir l'écart des Points.

2°) sollicite de M le Préfet l'obtention des subventions de l'Etat et du Département pour aider la Commune au financement de ce projet.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

## PARKING DE BOUCHANIERES

M le Maire soumet au Conseil Municipal le décompte général et définitif des travaux d'aménagement d'un parking au Hameau de Bouchanieres.

Ces travaux avaient fait l'objet d'un marché de gré à gré passé le 26 Janvier 1969 avec M PONS Ernest, entrepreneur à Guillaumes.

Ce marché a été approuvé le 24 Février 1969 par M le Préfet des Alpes-Maritimes ( Montant du marché : 9/475 frs) .

Ces travaux ont été reçus définitivement le 1er avril 1970.

Le montant du décompte général et définitif s'élève à la somme de 9.532,88 F.

M le Maire propose au Conseil d'approuver le décompte général et définitif s'élevant à la somme de 9.352,88 F.

Ouï, l'exposé du Maire, le Conseil Municipal adopte.

## ROLE DES GARAGES

Période du 1er juin 1970 au 31 Mai 1971

-----  
Petit garage : 360 frs  
Grand garage : 480 frs

N° d'ordre	Nom et prénoms	Petit garage	Grand garage	Total
1	Abbé PROCACCI	360,00		360,00
2	LANCE Raymond	360,00		360,00
3	PEGURET René	360,00		360,00
4	RANCUREL Julien	360,00		360,00
5	NIEL Eugène	360,00		360,00
6	CHAMPOUSSL Honoré		480,00	480,00
7	GILLOUX Frédéric		480,00	480,00
8	PENNA Pierre		480,00	480,00
Total....		1800,00	1440,00	3.240,00

Le Conseil Municipal adopte.

CHEMIN RURAL DE VEYNAS - 2ème Tranche -

M le Maire expose que par délibération en date du 8 février 1970, le Conseil Municipal a décidé de contracter un emprunt auprès de la Caisse Nationale de Crédit Agricole d'un montant de 20.000 F destiné à la couverture de la quote-part communale dans la réalisation des travaux de construction du chemin rural de Veynas - 2ème tranche du projet, dont le devis dressé sous le contrôle du Génie Rural s'élève à 100.000 Frs.

Autorisé par arrêté préfectoral en date du 20 Mars 1970, ledit emprunt a été accordé par le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Crédit Agricole et le contrat soumis à la signature du Maire.

D'autre-part, et par délibération en date du 10 avril 1970, la Commission Départementale a accordé à la Commune une subvention au taux de 40 % avec maximum de 40.000 frs.

Le financement du projet qui est désormais intégralement assuré s'établit donc ainsi :

- Subvention de l'Etat..... 40.000 Frs
- Subvention du Département... 40.000 frs
- Emprunt C.N.C.A.;..... 20.000frs

Le chemin étant classé dans la voirie rurale par délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 1967, la Commune en possession des terrains nécessaires à la réalisation du projet, rien ne s'oppose à la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, ouï, l'exposé de M le Maire et après en avoir délibéré :

- 1°) Confirmant ses délégations antérieures approuve le dossier du projet de construction du chemin rural de Veynas -2ème tranche dont le devis dressé sous le contrôle du Service du Génie Rural s'élève à 100.000 frs.
- 2°) Vote la part contributive à la charge de la commune, s'élevant à 20.000 F par prélèvement sur l'emprunt d'égale somme contracté à cet effet auprès de la Caisse Nationale de Crédit Agricole.
- 3°) Désigne M COUMELONGUE, Ingénieur, comme directeur des travaux et décide de le rémunérer conformément aux termes de la convention d'honoraires approuvé par M le Préfet le 13 Mai 1968.
- 4°) Sollicite de M le Préfet l'approbation du projet en vue de la mise en adjudication publique les travaux à la diligence du Génie Rural.
- 5°) Désigne M GRAILLE Raoul et M ROBERT René pour assister le Maire lors des opérations de l'adjudication.

#### ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le lundi 10 août 1970, à 11 H, il sera procédé en séance publique à la Mairie par M le Maire de Guillaumes, en présence de M L'Ingénieur en Chef du Génie Rural, à l'adjudication sur soumission, des travaux relatifs au chemin rural de Veynas - 2ème Tranche.

Il s'agit des travaux de terrassement, maçonnerie et de pose de buses.

Le total général des travaux prévus s'élève à la somme de 100.000 frs ( 10 millions d'anciens frs).

#### DEPLACEMENT DU CHEMIN DE BOUCHANIERES

Nous sommes heureux de communiquer la lettre suivante que nous a adressé M Charles GINESY, Conseiller Général.

Valberg le 10 Juillet 1970

Cher Collègue et Ami,

J'ai le plaisir de vous faire connaître que la Commission Départementale dans sa séance de ce jour a décidé de retenir ma proposition en faveur de votre Commune dans le cadre des crédits F.S.I.R tranche communale.

Seules deux collectivités du canton ont pu obtenir satisfaction en raison du faible crédit disponible.

Le montant de 50.000 frs a été intégralement adopté en ce qui concerne Guillaumes ; ceci vous permettra par conséquence de mener à bien et dans les meilleurs délais et conditions financières la réalisation de l'agrandissement du cimetière qui s'impose d'une façon urgente au chef-lieu.

Heureux d'avoir pu sauvegarder l'intérêt que vous-même et votre Conseil Municipal apportez à ce projet, je vous prie de croire, Cher Collègue et Ami, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Conseiller Général Maire.  
CH GINESY.

Cette heureuse inscription au programme 1970 du F.S.I.R pour un montant de 50.000 frs permettra de déplacer le point de départ du chemin de Bouchanières entre la rue du Roi René et le Chemin Départemental 75, tout le long du cimetière.

Du fait de ce déplacement, l'agrandissement du cimetière actuel sera chose possible car la Commune avait acheté il y a maintenant huit ans, les prés appartenant au Docteur AGNELY jouxtant l'actuel chemin de Bouchanières.

C'est en raison de la difficulté à obtenir cette inscription au F.S.I.R que le projet d'agrandissement du cimetière a été retardé jusqu'ici.

Nous espérons que ces travaux de voirie pourront être terminés avant la fin de l'année, ce qui permettrait de mettre entrain le projet d'agrandissement du cimetière dans le courant de l'année 1971.

#### AMELIORATION AU BATIMENT SCOLAIRE

Dans sa séance du 5 juin, la Commission Départementale du Conseil Général, a accordé une subvention de 3.097 frs pour les travaux de réparations de l'école.

Les travaux comportent essentiellement l'amélioration de l'éclairage qui n'est pas conforme aux règlements en vigueur.

#### MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS DANS LES CHEFS-LIEUX DE CANTON

Nous avons été heureux de remarquer que M. Charles GINESY, Conseiller Général, a émis un voeu durant la session extraordinaire du Conseil Général de mai 1970 relatif à cette question.

Le voeu a reçu l'approbation unanime de tous les conseillers généraux intéressés et nous pensons qu'il est intéressant de publier ce voeu in-extenso.

V O E U

--:--:--

Considérant que dans la hiérarchie administrative le Canton abrite en son chef-lieu de nombreux services tels que gendarmerie, perception, Ponts et Chaussées, Eaux et Forêts, et P.T.T. ;

Considérant que ces services dont du plus grand intérêt pour tout le canton, car ils assurent un minimum de population avec l'effet heureux que cela entraîne pour les commerces et la survie des communes;

Considérant que des efforts particuliers sont toujours consentis par les chefs-lieux pour accueillir et maintenir les fonctionnaires ;

Considérant que ces services administratifs constituent un pôle attractif dont bénéficie l'activité de la commune notamment sur le plan commercial.

Emettent le voeu compte tenu, entre autre, combien le chef-lieu du canton est resté un élément vivace dans l'esprit des habitants ;

Que tout soit mis en oeuvre pour que l'Etat assure impérativement le maintien de ces corps de fonctionnaires dans nos chefs-lieux, leur présence s'inscrivant comme l'élément de base essentiel de la politique de réanimation agricole et touristique pour laquelle notre assemblée ne cesse d'oeuvrer afin d'assurer une présence humaine dans nos cantons de montagne.

Ch; GINESY

#### ARRETES MUNICIPAUX

Arrêté municipal du 16 Mars 1970

Nous, Maire de la Commune de GUILLAUMES,

VU la Loi du 5 avril 1884,

Considérant que le nouvel Hôtel des Postes de Guillaumes a été construit sur le côté ouest de la Place Général de Gaulle - Ancienne place de lagare,

Considérant que cette place était réservée jusqu'ici comme cours de récréation des enfants des écoles et comme jardin de repos,

Considérant qu'il y a lieu de maintenir cette destination.

#### ARRETE :

- 1° - L'accès et le stationnement des véhicules à moteur est rigoureusement interdit sur la place Général de Gaulle. Seules, les jours ouvrables, les voitures postales pourront y accéder et y stationner, côté ouest, devant le bâtiment postal entre 8 heures et 10 heures du matin.
- 2° - Un panneau indicateur type B 1, sera posé à l'entrée de la place.
- 3° - La Gendarmerie et le Garde-Champêtre sont chargés chacun, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté Municipal du 13 Juillet 1970 réglementant la circulation dans la traverse du camping de Tireboeuf -

Nous Maire, de la Commune de Guillaumes,

Vu la Loi du 8 août 1884,

Vu le Code de la Route,

Considérant que la voie communale n° 7 dite de " Tireboeuf" (ancienne voie des tramways) traverse l'installation de camping dudit lieu, laquelle est installée de part et d'autre de cette voie,

Considérant le danger qu'il en résulte à cause de la vitesse des automobilistes,

#### ARRETONS

Art 1 - La vitesse des véhicules automobiles et 2 roues est limitée à 30 km heure dans la traverse de la zone de camping de Tireboeuf sur une longueur de 200 m.

La durée de cette limitation de vitesse s'étendra annuellement du 1er juin au 30 septembre.

Les panneaux réglementaires de limitation de vitesse seront mis en place durant cette période aux emplacements prévus.

La Gendarmerie, le Garde-Champêtre sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

#### RESEAU D'ASSAINISSEMENT OUEST DE VALBERG

Texte d'une lettre écrite par M le Maire de Guillaumes à Mr le Secrétaire Général de la Préfecture.

Je me permets de vous rappeler une affaire importante qui concerne Valberg et qui est en suspens depuis au moins dix ans.

Il s'agit de la construction d'une deuxième fosse d'épuration pour le réseau d'assainissement ouest de Valberg (situé sur la Commune de Guillaumes).

L'augmentation de la population est telle que la fosse existante n'est plus en état d'assurer l'assainissement des eaux usées et ceci depuis au moins six ans.

Malgré plusieurs délibérations, plusieurs interventions et plusieurs promesses, ce petit projet n'a jamais pu bénéficier d'une inscription sur les crédits d'Etat déconcentrés. C'est pourquoi, je fais appel à votre bienveillance pour qu'il en soit autrement.

Au point de vue administratif, tout est en règle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général Et Cher Ami, l'expression de ma considération très distinguée.

A la suite d'une lettre écrite par M le Maire relative à la situation du Service de l'Assistante Sociale à Guillaumes, M FOURCADE Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale nous a fait parvenir la lettre suivante :

Nice le 18 Juin 1970

OBJET : Service social de la Commune -

REFER : Votre lettre du 16 Juin 1970 -

Monsieur le Maire,

Par lettre citée en référence vous avez rappelé à mon attention les difficultés de fonctionnement du service social de votre commune.

Ainsi que mention en a été faite dans mes précédentes correspondances, je me suis trouvé dans l'obligation de confier le double poste de GUILLAUMES et de PUGET-THENIERS à l'Assistante Sociale en fonction dans cette dernière localité, par suite de la défaillance de Mme LY-VAN bénéficiaire d'un congé de maladie au titre de la longue durée depuis le 17 Janvier 1969.

Il ne m'a pas été possible, jusqu'à ce jour, de procéder au remplacement de Mme LY-VAN ne sachant si son absence devait se prolonger ou si, au contraire, l'intéressée serait en mesure d'assurer son service au terme de son congé de maladie.

D'autre-part, il me faut souligner que les agents de cette catégorie ayant soumis leur candidature à un poste vacant dans mes services ont décliné l'offre qui leur avait été faite en vue d'effectuer le remplacement dans votre Commune.

Cette situation est susceptible de recevoir une solution définitive très prochainement, à l'issue des examens qu'ont subi les élèves de l'école d'Assistantes Sociales de NICE en vue de l'obtention du diplôme d'Etat.

Plusieurs demandes me sont d'ailleurs déjà parvenues et je ne manquerai pas de faire appel, en premier lieu, à une candidate susceptible d'assumer en permanence ces fonctions en remplacement de Mme LY-VAN.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental de l'Action  
Sanitaire et Sociale :

J. FOURCADE.

VISITE DE M. LESSELIER, Inspecteur Départemental de la Jeunesse et des Sports.

Répondant à une invitation du Maire, M LESSELIER, est venu à Guillaumes le 20 Juillet où il a été reçu par la Municipalité, assisté de M OLLIE, Président de l'Association Sports et Loisirs et en présence de M Charles GINESY, Conseiller Général.

Il a avisité les installations faites par la Municipalité et qui sont de son ressort à savoir : le Foyer Rural, la salle des jeunes et le terrain de football.

Il a reconnu que l'effort de la Commune était très important d'autant plus qu'il avait été réalisé sans aide de l'Etat jusqu'ici.

Ensuite, il a résumé les options d'investissement qui, d'après lui, devraient être retenus pour doter Guillaumes d'un ensemble d'aménagement sportif et culturel en rapport avec la population et la vocation touristique de la Commune.

Il considère en particulier, que la maison de jeunes devrait être plus diversifiée pour permettre plusieurs activités - jeux - lecture musique et atelier. En particulier, il a retenu comme très intéressante la suggestion du Maire d'équiper les Gorges de Daluis pour la pratique du kayak. En effet, cette activité sportive est actuellement en plein essor en France et le cours du Var dans la traversée des Gorges de Daluis est déjà très bien classé parmi les adeptes de cette discipline.

De même, il a retenu le projet de construire deux terrains de tennis sur les terrains communaux De là le Var permettant ainsi la pratique de ce jeu et aussi celle du volley, du basket et du hand-ball. La construction d'un petit Club-House doit être envisagé à proximité de ces terrains de jeux.

Enfin, le Maire a demandé à M LESSELIER de prévoir un crédit d'Etat pour terminer d'une façon définitive le terrain de football.

Cette réunion s'est déroulée dans une ambiance de compréhension mutuelle et M LESSELIER nous a fait part que cet ensemble d'investissement avait été retenu dans le programme de rénovation rurale adopté récemment par le Conseil Général.

Il a ajouté qu'il avait tout lieu de penser que le Ministère de la Jeunesse et des Sports accorderait tout son appui pour la réalisation de cet équipement.

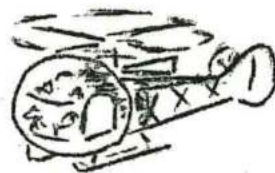
M. Charles GINESY a été très intéressé par cette réunion et il a rappelé la décision prise par le Conseil Général de subventionner l'ensemble du programme de rénovation rurale récemment mis au point à la suite de la visite de M RAMBAUD, Délégué à l'Aménagement du Territoire.

Un repas servi à l'Hôtel " le Relais " a terminé cette intéressante matinée de travail.

Le Maire appelé à Nice en début d'après-midi s'était fait représenter par ses adjoints MM Raoul GRAILLIE et René ROBERT.

=====

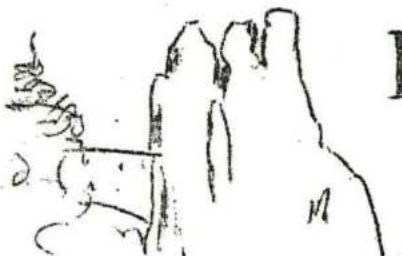
# X<sup>ème</sup> CONGRÈS



# des

# SAPEURS

# POMPIERS



# des Alpes - Maritimes

Le dimanche 14 Juin s'est tenu à Guillaumes le X<sup>o</sup> Congrès de l'Union Départementale des Corps des Sapeurs-Pompiers des Alpes-Maritimes, qui a réunit dans notre chef-lieu, les représentants des 29 centres de secours contre l'Incendi du Département.

Ce fut une journée au programme très chargé, qui a commencé à 8 H 30 le matin pour se terminer tard dans la nuit.

L'Office religieux a été célébré en l'église paroissiale par l'Abbé BOUQUET, Aumonier Départemental des Sapeurs-Pompiers et lui-même appartenant à ce corps.

à 9 Heures, dans la salle du Foyer Rural, qui se prêtait admirablement à cet usage, l'Assemblée Générale de l'Union Départementale a été ouverte par le Docteur DURANDY Maire de Guillaumes.

A la suite de cette séance de travail présidée par le Commandant POUILLAN, au cours de laquelle des résolutions importantes furent prises en ce qui concerne l'activité de cette Association, la réception des Autorités a eu lieu sur la place de Provence.

Le Commandant POUILLAN, Président de l'Union Départementale et du Docteur DURANDY, Maire de Guillaumes avait la mission de recevoir les nombreuses autorités qui devaient participer à ce Congrès.

C'est ainsi que furent reçus M PRIOUX, Secrétaire Général représentant Mr le Préfet des Alpes-Maritimes, M ISNARDY, Conseiller Général de Puget-Théniers représentant M Francis PALMERO, Président du Conseil Général, Maître MARET, Maire de Vence, Conseiller Général des Alpes-Maritimes, M. DE CAQUERAY, Maire de St-Martin Vésubie, M. GIRAUD, 1er Adjoint de Grasse représentant M le Maire de Grasse, M Jean BAILET, Maire de Puget-Théniers, M PAULET, Maire de Bar s/ Loup, M MARIN, conseiller Municipal, représentant M MARTEL, Maire de Lantosque, M GASIGLIA, Adjoint représentant M PENCENAT, Maire de Contes,

MM. FAURE, directeur départemental de la Protection Civile ; Lieutenant CAZALS représentant le Colonel BAGARRY Commandant le Groupe-ment de Gendarmerie, MM Claire Chef du Service départemental d'Action économique, LELEYTER, Commandant les ports de Nice et de Villefranche; Commandant de ALBERTI, médecin-Chef des Médecins Pompiers du département ; Colonel MARIOTTI, Chef du Centre de gestion O.N.F.

M Charles GINESY, empêché d'assister à cette manifestation pour des raisons familiales s'était fait représenter par M. Wilmo PAPOCCHIA, Président de l'Office du Tourisme de Valberg.

Ajoutons que toutes les Communes du Canton étaient représentées respectivement par leur Maire dont nous ne donnons pas la liste car vous les connaissez tous parfaitement.

Parmi les Sapeurs-Pompiers professionnels, citons les Capitaines CROUSILLAC du Centre de Grasse, DAUMAS, du Centre de Vence, HENRY, du Centre d'Antibes, GUYOMARCH du Centre de Cannes.

Nice-Matin était représenté par M OFNER tandis que l'O.R.T.F avait délégué un représentant.

A 11 H 30, le défilé des Centres sur leur propre matériel a eu lieu dans un ordre impeccable et en respectant un horaire rigoureux.

Après le défilé, une délégation s'est rendue au Monument aux Morts pour y déposer deux gerbes, l'une offerte par M le Préfet des Alpes-Maritimes, et M le Président de l'Union Départementale, l'autre offerte par M le Maire de Guillaumes et le Chef de Centre de Guillaumes.

A midi, l'apéritif d'honneur était offert à tous les congressistes mais auparavant quelques discours ont été prononcés.

Le Maire de Guillaumes prit le premier la parole pour remercier tous les congressistes ainsi que toutes les personnalités présentes et il profita de cette occasion pour adresser un hommage particulier au Colonel BRUNETON qui depuis plus de vingt ans est le véritable animateur des centres de secours de sapeurs-pompiers volontaires. Il remercia aussi particulièrement le Commandant POUILLAN qui fut l'artisan principal de la bonne organisation de Ce Congrès.

Le Commandant POUILLAN lui succéda au micro? Il félicita tous les Sapeurs-Pompiers présents pour la bonne tenue de cette journée et il tint à rendre un hommage particulier au Lieutenant Raoul GRAILLÉ Chef du Centre de Guillaumes qui a su faire de ce centre, l'un des meilleurs du département. Il rendit hommage aussi à l'effort financier accepté par le Conseil Général pour l'équipement de tout cet ensemble de protection.

Enfin, M PRIOUX, Secrétaire Général de la Préfecture prit la parole pour tirer les conclusions de cette belle journée. Il le fit en termes vivants et il termina en rendant un hommage particulier aux sapeurs-pompiers volontaires qui sont un exemple de dévouement au bien public;

A 13 heures, le banquet était servi dans les différents restaurants de la Commune. Précisons que 400 repas furent servis à Guillaumes et 70 à Péone pour la fanfare. Ce repas donna entière satisfaction aux participants aussi faut-il remercier et féliciter les hôteliers - restaurateurs de Guillaumes qui ont su donner le coup de collier nécessaire à la satisfaction générale.

L'après-midi fut consacrée aux jeux, concours de pétanque, démonstration technique par les sapeurs-pompiers de Nice, grand match de lancesballon avec utilisation des lances contre l'incendie.

Une démonstration de sauvetage par hélicoptère avait été prévue dans le château de Guillaumes, malheureusement pour des raisons météorologiques, elle fut décommandée au dernier moment.

Pendant toutes les cérémonies et festivités, le Corps des Sapeurs-Pompiers de Nice avait mis à la disposition des organisateurs, l'importante fanfare de 70 musiciens dirigée par le Capitaine BAUDOIN à qui il est juste de rendre un hommage mérité en raison de la haute qualité de leur production.

A 21 heures, le Château de Guillaumes fut illuminé par des moyens puissants qui donnaient à ce site historique un aspect particulièrement beau.

De nombreux congressistes passèrent leur soirée à Guillaumes pour profiter du bal animé par l'orchestre des Sapeurs-Pompiers de Nice et qui eut lieu dans la salle du Foyer Rural jusqu'à une heure du matin.

Enfin, la fête se termine à la satisfaction générale mais aussi avec une très grande fatigue pour le Corps des Sapeurs-Pompiers de Guillaumes qui fut sur la brèche pendant 48 heures presque sans désemparer.

ACTIVITES DU CENTRE DE SECOURS  
DEPUIS LE 1ER JANVIER 1970

---

Depuis le début de l'année, les gradés et sapeurs du Centre de Secours se sont déplacés à plusieurs reprises pour des interventions diverses.

Le 11 février, dans la nuit, ils se rendaient en toute hâte, combattre l'incendie d'une remise attenante à l'habitation de M OLLIVIER Frères Hameau des Clots à St-Martin d'Entraunes; réussissant à enrayer la marche du feu qui menaçait un groupe d'habitations et à sauver une partie du bâtiment.

Le 3 avril, un imprudent avait allumé des herbes sèches autour de son habitation, au hameau des Amignons, Commune de PEONE; l'intervention des sapeurs-pompiers s'imposa pour protéger les maisons d'habitation.

Le 18 avril, au Hameau des Launes à Beuil, les mêmes faits se reproduisaient et nécessitaient une intervention du Centre, en liaison avec la Gendarmerie et les sauveteurs civils requis par le Maire de Beuil, ainsi qu'un groupe de militaires du 22° B.C.A.

Les 3.5 et 6 Mai, dans le secteur d'Enaux, le Centre de Secours participait aux recherches puis à la difficile remontée de la dépouille mortelle d'un malheureux jeune homme.

Le 15 Juillet, il était appelé en renfort à Nice, et dirigé ensuite dans la basse vallée de la Tinée où des incendies de forêts faisaient rage entre TOURNEFORT et BAIROLS.

Le 21 Juillet, C'est l'incendie du Massif de SERRE-PELLAT, à la limite des Communes de St Martin d'Entraunes et de Villeneuve d'Entraunes, Il s'agissait là d'un gros morceau puisque durant sept jours, le Centre fut sur la brèche ne ménageant pas ses efforts.

L'incendie s'intensifiant dès le deuxième jour il fallut faire appel à des renforts extérieurs et à des moyens importants. C'est ainsi que pour la première fois dans le canton de Guillaumes. Les CANADAIS entrèrent en action effectuant leur déversement à la limite de la forêt en feu, le remplissage de leur soute étant fait à la retenue de Serre-Ponçon, dans les Hautes-Alpes, Il fallut faire appel également à des renforts humains ; c'est ainsi qu'aux sapeurs-pompiers de Guillaumes se joignirent non seulement des sauveteurs civils mais aussi d'importants détachements des 11° B.C.A ( Barcelonnette), 22° B.C.A. ( Nice et Beuil), Compagnies de Sapeurs Pompiers ( 80 gradés et pompiers) de la Protection Civile du Var basée à Brignoles, liaison radio et renforts des sapeurs-pompiers de Nice avec, coiffant l'ensemble du dispositif le Commandant ROUX puis le Commandant POUILLAN, effectuant les reconnaissances indispensables à bord d'une alouette II.

Pour amener plus facilement le personnel dans la montagne, un groupe de trois SIKORSKI - hélicoptère de transport de l'armée - effectuait sans arrêt des va et vient sans arrêt depuis la rive du Var, transportant hommes et " berlingots " ( sac imperméable contenant 500 ou 800 litres d'eau) que des moto-pompes peuvent ensuite débiter dans les foyers incandescents.

C'est ainsi , que le Centre de Secours de Guillaumes et de nombreux sauveteurs reçurent gratuitement, mais non sans danger, leur baptême de l'air.

Durant toute cette semaine, la plus étroite collaboration régna parmi le personnel et les responsables : Mairesse St-Martin d'Entraunes et de Villeneuve d'Entraunes, Gendarmerie, Eaux et Forêts, Commandant des différents détachements militaires, sapeurs-pompiers de Nice, de Guillaumes et de Brignoles qui tous firent preuve de beaucoup de volonté et d'abnégation.

Parrallèlement, dans la soirée du 23, les Sapeurs-Pompiers et un détachement du 11<sup>e</sup> B.C.A devaient provisoirement abandonner les feux de forêts pour se rendre au Hameau DU MOUNARD où le feu ravageait l'ensemble des bâtiments qui composent ce hameau, sauvant en partie les maisons d'habitation, mais surtout, enrayant le progrès du feu qui se propageait sur la forêt voisine menaçant de créer de nouveaux foyers d'incendie dans la région de St-Martin d'Entraunes déjà si éprouvée.

Alors que les feux étaient éteints, le 31 Juillet, le Centre devait se rendre au Hameau des TOURRES, Commune de Châteauneuf d'Entraunes à la recherche d'un berger qui malheureusement avait été foudroyé durant un violent orage. et c'est sa dépouille qu'il fallut ramener à sa famille à Châteauneuf d'Entraunes avec la collaboration de la Gendarmerie et des sauveteurs civils.

R. GRAILLE  
Chef de Centre

Pour donner un témoignage de satisfaction et de reconnaissance aux sapeurs-pompiers de Guillaumes, le Maire de Villeneuve d'Entraunes et son Conseil Municipal ont tenu à prendre la délibération suivante qu'ils ont adressé à M Raoul GRAILLE afin qu'il en donne connaissance à tous ses hommes.

C'est bien volontiers que nous reproduisons le texte de cette délibération.

A la suite de l'incendie qui s'est déclaré le mardi 21 Juillet dans notre région, la Municipalité de la Commune de Villeneuve d'Entraunes, remercie les services militaires et civils.

La zone sinistrée étant difficile d'accès et les points d'eau rares, un tel incendie sans l'intervention rapide et efficace, des pompiers de Guillaumes et de Nice, de la Protection Civile de Brignoles, des détachements des 11<sup>o</sup> et 22<sup>o</sup> B.CA, de la Gendarmerie, de l'Office National des Forêts, des sauveteurs bénévoles et de moyens techniques appropriés : Canadairs, commandos hélicoptérés, aurait pu endommager des zones encore plus importantes et mettre en péril des habitations.

A cette occasion, la Municipalité tient à souligner le dévouement et le courage de toutes les Autorités et tout le personnel qui pendant sept jours ont participé à la lutte contre ce fléau.

=====

## FOYER RURAL

Nous rappelons que le Foyer Rural de Guillaumes a créé une salle de Jeux et Loisirs à la disposition des enfants, des jeunes et des adultes.

Cette salle se trouve dans le nouveau bâtiment des Postes de Guillaumes L'entrée est libre, la salle est ouverte TOUS LES JOURS de 9 H à 19 H 30 pour les jeunes de moins de 16 ans, elle reste ouverte jusqu'à 22 H pour les adultes. Un règlement général est affiché à l'intérieur, toute personne désirant profiter des jeux est priée de s'y conformer.

### Matériel et jeux mis à votre disposition :

- 1 table de ping-pong ( les joueurs apportent leurs balles et raquette)
- 1 billard-golf
- 1 billard français ( 3 boules). Pour utiliser le billard, prendre la clé du placard à queues chez Mr BELLEUDY Maurice, Hôtel des Alpes. Nous vous informons que le Foyer vient d'acquérir 2 queues d'une valeur de 180,00 F Prenez-en soin !
- 2 baby-foot
- jeux de cartes : belote, rami, tarot
- 1 jeu d'échecs
- 1 Monopoly
- 1 Starbilles
- 1 chinois jaune

Dans l'armoire se trouvent des règlements officiels pour le ming-pong, le billard les échecs et les dames, ainsi que des volumes de la revue POURQUOI ? éditée par la Ligue de l'Enseignement.

A tous, nous vous souhaitons de saines et joyeuses distractions.

Selon la coutume, le bal du 14 Juillet a été organisé au Foyer Rural tandis que l'orchestre était offert par la Commune.

Ce bal était animé par l'orchestre " Les Méridionaux". L'affluence fut très nombreuse et dans l'ensemble, cette soirée fut une bonne réussite.

=====

ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE

1 équipe de filles et une de garçons ont représenté l'Ecole à la Finale du Cross des écoliers organisée par l'U.S.E.P.

HUBERT, CHRISTIAN, RICHARD, PHILIPPE ont terminé 47ème sur 63.

ISABELLE, MURIEL, JOELLE ont terminé 13ème sur 26.

En football, l'Equipe de l'école a fait match nul contre celle d'Annot.

En spéléologie nous avons exploré la Grotte du Chat à Daluis.

Pour pouvoir comparer, Isabelle, Joelle, Muriel et Jean-Paul sont allés visiter l'Aven d'Orgnac dans l'Ardèche en compagnie de leur maître.

Le voyage de fin d'année, payé par l'Association et la Coopérative, a permis aux enfants de connaître la vallée de la Vésubie, le Boréon et la vallée de la Tinée.

oooooooooooo  
oooooooooooo  
ooooooo  
ooooo  
oooo  
oo  
9

La rubrique

de

L'Association

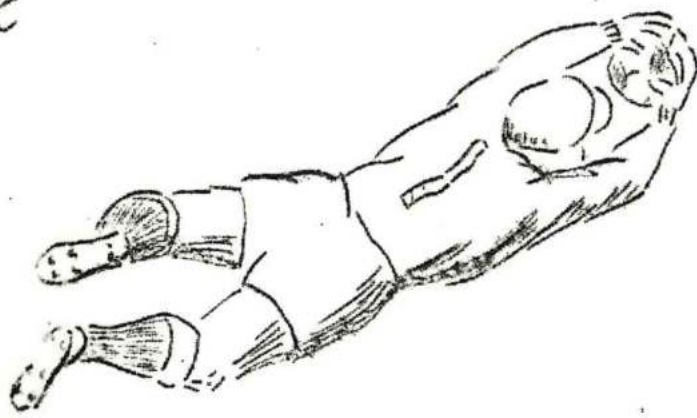
Sports

et

Loisirs

de

Guillaumes



111

112

113

114

Le Championnat est à présent terminé! Au cours des cinq dernières rencontres, l'A.S.L.GUILLAUMES devait affronter deux équipes en tête du Championnat, c'est à dire: le Rapid Omnisports de MENTON qui termine troisième et l'U.S.BIOT qui termine première.

Le Dimanche 19 Avril, l'A.S.L.Guillaumes recevait donc le R.O.S.Menton qui l'avait sévèrement défait au match aller, sur son terrain. C'est donc avec de solides prétentions que les Mentonnais se présentaient à Guillaume. Mais les Guillaumoises, soucieux de ne pas décevoir leur public abordaient ce match avec un parfait esprit d'équipe. De fait, ils prirent le jeu en mains et dominèrent une bonne partie de la rencontre. Ils firent jeu égal avec l'adversaire et manquèrent plusieurs occasions de buts. Par contre, les visiteurs ne laissèrent pas passer les occasions de buts et vinrent par trois fois battre le gardien guillaumoises, tandis que le vétéran TROUCHE sauvait l'honneur en première mi-temps.

Le Dimanche 26 Avril, c'était l'équipe championne qui se présentait à Guillaume. l'U.S.BIOT fermement emmenée par un ancien professionnel de REINS, ne laissait aucune chance à notre équipe locale qu'elle défaisait par 5 buts à 2.

Le Dimanche 3 Mai, l'A.S.VICAT de la Grave de Peille venait à Guillaume confirmer son résultat du match Aller. Les Guillaumoises se défendirent avec courage, mais il leur fallut encore s'incliner par 4 buts à 2.

Le Dimanche 10 Mai c'étaient nos voisins et amis Annotains qui nous rendaient visite. Le match fut, comme il se doit, très animé et très disputé. Le jeu fut très ouvert et ce n'est que sur le score de 1 but à 0 que nos locaux durent concéder la victoire.

Pour terminer le Championnat, l'A.S.L.Guillaumes recevait la sympathique équipe: l'E.S.COLLOIS, emmenée par MARTINEZ, ex professionnel de l'O.G.C.Nice. Là encore, la rencontre fut très belle à voir, et le jeu très ouvert, mais hélas, là encore, l'A.S.L.Guillaumes ne dut s'incliner que de justesse sur le score de 3 buts à 2.

Pour la saison 1970 - 71, l'A.S.L.GUILLAUMES sera donc reléguée en Championnat 2ème Division. Elle devrait y rencontrer des équipes beaucoup plus à sa portée et obtenir de bons résultats, qui donneront un regain d'intérêt pour les supporters.

En attendant, l'A.S.L.GUILLAUMES a tenu son Assemblée Générale Statutaire Annuelle le Samedi 20 Juin, Assemblée au cours de laquelle ont été analysés les résultats de l'année écoulée pour permettre une meilleure préparation de la Saison 1970 - 71.

A défaut d'un très bon résultat sportif, le compte rendu moral faisait ressortir le bilan très positif de l'ensemble de l'activité de l'A.S.L.Guillaumes, notamment par l'organisation de la Fête Patronale du 15 Août 1969, et aussi par la construction, avec l'aide efficace de la Municipalité de Guillaume, d'un terrain de tennis aux dimensions de compétition. Ce terrain sera géré par l'A.S.L.Guillaumes. Le compte rendu financier faisait ressortir une saine gestion des fonds de l'Association qui vont permettre l'équipement sportif de base de ce terrain de tennis construit par la Municipalité.

Ces deux compte-rendus ayant été approuvés à l'unanimité des membres présents, il était alors question de la JOURNEE du CLUB organisée pour le Dimanche 19 Juillet 1970.

#### LA JOURNEE DU CLUB DE L'A.S.L.GUILLAUMES

Cette journée a vu, dès 10 heures, une équipe formée des effectifs les plus jeunes du Club affronter les effectifs "un peu moins jeunes" en un sympathique match défi décomposé en trois tiers temps de 30 minutes. Ce sont les Jeunes qui ouvraient la marque, mais peu après, les vétérans égalisaient puis prenaient l'avantage; les jeunes égalisaient, mais les anciens reprenaient du champ par un troisième but. Le troisième tiers temps voyait une nouvelle égalisation des jeunes. Résultat final: 3 buts à 3 à la satisfaction de tous.

Un gigantesque méchoui de quatre moutens réunissait une centaine de personnes: membres, dirigeants, invités et amis du Club. Il faisait suite à un apéritif d'honneur servi en bordure même de notre coquet stade de la Frâche et présidé par M.GINESY, Conseiller Général, et le Dr DURANDY, Maire de Guillaume, et Madame. Nous notions également la présence de Me BARETY, MM.GRAILLE Raoul, 1er Adjoint, M.l'abbé ACQUILINA, MM.BORELLI et HOUETTE? Chefs de District de l'O.N.F., M.FOLLIOT, Receveur des P.T.T., etc...

L'après midi un concours de pétanque à la méléée voyait 14 triplettes s'affronter. Ce tournoi était remporté de haute lutte par la triplette PRATICO - POLCHI - BELLIEUD devant la triplette CLARY Robert - BAUDIN Robert - OLLIE Josyane. Un dernier verre de l'amitié cloturait cette mémorable journée avec la remise des prix aux finalistes du tournoi.

#### FETE PATRONALE DE NOTRE - DAME 1970

L'A.S.L.Guillaumes s'est, cette année encore, chargée de l'organisation de la Fête Patronale du 15 Août. Afin de donner satisfaction à tous, elle va essayer de lui apporter encore quelques nouveautés. Le Programme est établi et les lecteurs de la TRIBUNE DE GUILLAUMES pourront en prendre connaissance sur l'affiche ci-après publiée. Tous les détails n'étant pas entièrement arrêtés, nous essaierons de réserver au public quelques surprises agréables. Nous pouvons cependant souligner que la Fête sera animée par un Orchestre de SEPT exécutants: l'Orchestre "CLASSIC GROUP" du Casino de St Raphaël. Le Groupe des "MAJORETTES DE BEAUSOLEIL" égaiera et animera la journée du Dimanche 16 Août, par des Parades-exhibitions sur la Place de Provence. Le Lundi 17 Août étant Jour de Foire, le Comité a décidé, bien que la Fête proprement dite soit terminée, d'animer également cette journée en plaçant le concours de boules ce jour-là et en organisant un concours de Ball-Trap populaire et des Jeux d'enfants.

Compte tenu de l'effort conséquent fourni par l'A.S.L.Guillaumes pour donner satisfaction à tous, celle-ci espère que la Fête Patronale aura un très grand succès et que la générosité de tous lui permettra de financer la saison 1970-71, mais aussi de procéder à de nouvelles réalisations sportives dans l'intérêt du Village et des alentours.

G U I L L A U M E S

FETE PATRONALE DE NOTRE DAME  
PROGRAMME

VENDREDI 14 AOUT -

21 h - Retraite aux flambeaux  
Illuminations du CHATEAU  
G R A N D B A L

SAMEDI 15 AOUT -

8 h - A u b a d e s  
9 h 30 - Procession - Grand'Messe à Notre Dame de BUYEI  
avec la participation des Sapeurs du 1er Empire.  
12 h - Apéritif d'Honneur dans l'enceinte du Bal.  
14 h 30 - Vêpres et BRAVADE des Sapeurs du 1er Empire.  
17 h et 21 h - G R A N D B A L

DIMANCHE 16 AOUT -

à partir de 9 h - GRAND PRIX au BALL - TRAP  
PARADES DES MAJORETTES DE BEAUSOLEIL  
17 h et 21 h - G R A N D B A L

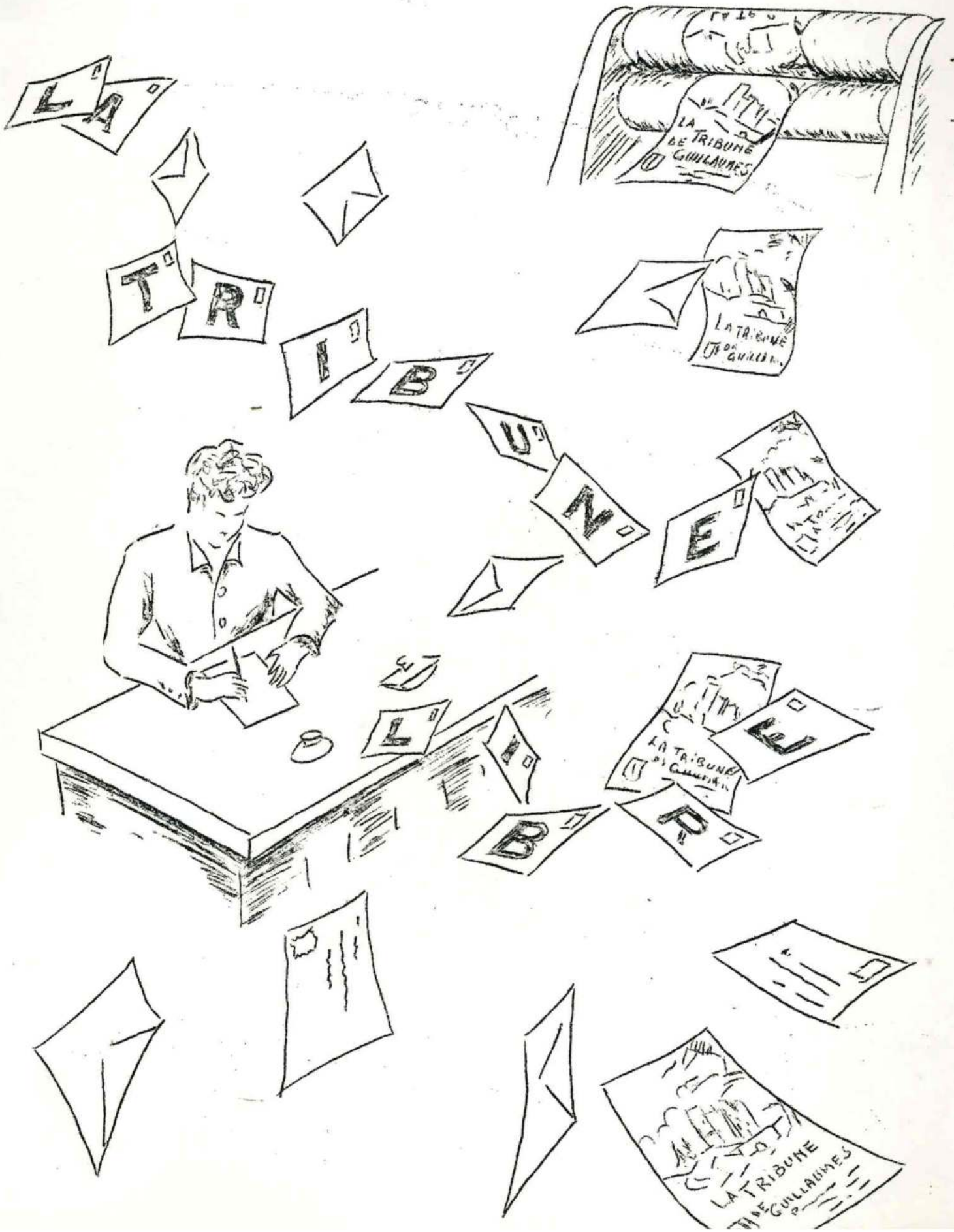
LUNDI 17 AOUT -

9 h - Concours de PETANQUE par triplettes organisées  
( Prix: 100 F + les mises)  
Concours de BALL - TRAP  
16 h - Jeux d'enfants avec Gymkhana à bicyclette

Pendant toute la durée de la Fête:  
JEUX DIVERS: Casse-bouteilles, quilles,  
enveloppes, tombola, etc...

L'ORCHESTRE "CLASSIC GROUP" du Casino de St RAPHAEL  
animera la Fête ( 7 Exécutants)





Notre Ami et concitoyen, M. Yvan TOCHE qui est actuellement Directeur d'Ecole dans l'île de TONGOA dans l'Archipel des Nouvelles Hébrides vient d'écrire à sa mère une lettre très intéressante sur l'Histoire et les coutumes de cette petite possession Française de l'Océan Pacifique.

Nous les remercions tous les deux vivement et nous sommes certains que les lecteurs de la Tribune apprécieront la qualité de ce petit reportage dont nous espérons pouvoir publier la suite dans le prochain numéro.

" Les habitants de TONGOA sont forts pour le poison, en particulier le chef du village voisin de l'école et trois autres chefs que je ne connais pas. ( Je tiens à vous rassurer tout de suite : je ne risque absolument rien car tout le monde sait très bien que je ne suis pas de l'île et que j'en repartirai un jour ou l'autre... )

Deux méthodes sont surtout en honneur dans notre île.

1°) l'empoisonneur prend une partie d'un vêtement de sa future victime, en général une partie très en contact avec le corps telles que le dessous de la manche, un col, le slip...; il va poser ce qu'il a pris sur une grosse liane de la brousse (une liane bien définie!) et pas n'importe laquelle !) à un endroit où elle forme un coude. Au moment où l'empoisonneur pose le vêtement sur la liane, la victime ressent un malaise = il n'a plus qu'à se coucher et attendre la mort....

2°) l'empoisonneur prend les restes de nourriture de sa victime et les empoisonne. Point n'est besoin de les consommer ! ça tue un homme ! (paraît-il).

Les deux méthodes ne s'emploient pas pour la même histoire, ce n'est pas nécessaire, une des deux suffit ( !? ).

Histoire vraie qui a fait le tour de l'île.

Jeudi 4 juin, passage du Délégué qui fait la tournée à bord de " L'Alizé". Le Chef Ben, de Panita, demande au Délégué l'autorisation de partir à Vila (capitale de l'archipel) avec l'Alizé. L'autorisation est accordée et le départ est prévu pour 11 h le matin. A 11 h tout le monde attend Ben qui arrive vers 11 H 1/2 et l'Alizé part.

Le dimanche 7, un certain Samuel, de Panita, veut aller à la messe ; il prend sa chemise neuve et s'aperçoit qu'elle n'a plus de col. Intrégué ( et peut-être un peu affolé ), il s'adresse à un " savant " ( le savant, c'est un sorcier qui sait tout et voit tout ) qui lui dit " C'est le chef Ben qui a enlevé le col jeudi quand tout le monde l'attendait sur la plage. Il l'a mise sous son lit. Ne touche plus ta chemise.

Laisse -la accrochée où elle était. Quand Ben reviendra, toi tu auras oublié le col et tu seras rassuré car rien ne te sera arrivé, et c'est à ce moment qu'il va agir. Il prendra ton col sous son lit et ira le poser sur une liane. A ce moment là, je te le montrerai et je réunirai tous les notables du village pour qu'ils le voient aussi". Maintenant tout le monde attend Ben pour connaître le dénouement de l'affaire.

(Mais je viens d'apprendre qu'il suffit de jeter le col à la mer pour (que l'effet de la sorcellerie soit annulé).

Il y a d'autres croyances : il y a les diables ! Même les monitrices de l'école qui pourtant sont plus évoluées que les indigènes de Tongoa, croient aux diables : car des diables, il y en a énormément.

Il y a des gens qui possèdent des pierres magiques, ou des dons magiques ayant le pouvoir d'emboucaner " les autres. Ceux-là ne sont jamais tranquilles car les diables qu'ils " dirigent" peuvent aussi leur jouer de mauvais tours ( ... à moins que ce soient les diables vengeurs des autres, qui arrivent!).

Il y a les gens qui connaissent les "feuilles " qui leur permettent de chasser les diables. Ceux-là peuvent vivre tranquilles.

Les "feuilles " sont mises à toutes les sauces (si je peux m'exprimer ainsi). Il y a les feuilles qui permettent aux femmes stériles d'avoir des enfants ; les feuilles qui permettent aux jeunes filles adeptes de l'amour libre de chasser les enfants qui s'annoncent...; les feuilles contre ceci...) les feuilles contre ou pour cela...!

Recette pour chasser les diables . Prendre les feuilles convenables ou les graines convenables (impossible de vous donner plus de précision). Les faire manger à la personne emboucanée. C'est radical! plus de diables, plus d'ennuis... (jusqu'à la prochaine fois!).

Recette contre l'asthme. Prendre les feuilles convenables ; les enrouler dans des feuilles de lap-lap et les faire cuire à lap-lap (mets indigène que l'on prépare, qu'on entoure de ces feuilles et qu'on fait cuire entre des pierres chauffées dans un creux du sol. Ces feuilles ressemblent à des feuilles de bananier mais le limbe et la nervure centrale sont beaucoup plus rigides) Presser le jus et le faire boire à la personne malade. Là encore, c'est radical !

J'ai une autre légende des Iles Banks, au nord de l'archipel, à vous raconter, mais il faut que je la traduise du bichelamar avant de vous la raconter. "

Nous attendons donc cette légende.

NOUVELLES  
FAMILIALES



## NAISSANCES

Le 1er avril est née à Nice, Cécile qui est la fille de notre concitoyen M Augustin BARRAL et la petite-fille de Mr et Mme Lucien BARRAL, qui demeurent à Guillaumes.

C'est avec plaisir que nous adressons nos compliments et nos meilleurs vœux aux parents.

à ENTRAUNES, notre ami Jean Richard est l'heureux papa d'une petite fille qui elle aussi s'appelle Cécile.

Elle est née le 20 avril.

C'est bien volontiers que nous adressons aux parents nos meilleurs vœux.

Notre ami, Mr le Maire d'Entraunes vient d'être grand-père.

En effet, nous venons d'apprendre la naissance à Nice, d'Aline PAYAN, fille de M et Mme André PAYAN.

Nous adressons nos meilleurs vœux à Aline et nos compliments à la famille PAYAN. -

## MARIAGES

Nos concitoyens M et Mme César GRAILLE ont eu la joie de marier leur fille Maryse avec M Joseph GASPARRO, technicien en ascenseur, le 6 juin 1970.

Les jeunes époux ont été unis à la Mairie par M. Raoul GRAILLE Adjoint au Maire et oncle de la mariée tandis que M l'Abbé PROCACCI présidait à la bénédiction nuptiale.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Le 27 Juin, a eu lieu à Guillaumes, le mariage de Melle Thérèse TAXIL, secrétaire comptable, fille de notre concitoyen, M Florentin TAXIL, retraité avec M Ulysse CONZETTI, entrepreneur de Plomberie à Bordighera.

Le mariage civil a été présidé par le Maire de Guillaumes. La cérémonie religieuse, heureuse innovation, a été célébrée en la chapelle de Notre-Dame de Buyei, par M l'Abbé PROCACCI.

Un grand repas très animé et joyeux a terminé cette journée de fête à l'Hôtel DE LUCA.

Au cours de cette cérémonie, M Charles GINESY ainsi que le Docteur DURANDY Maire de Guillaumes ont eu l'occasion de prendre la parole pour exprimer leurs vœux de bonheur et pour donner un témoignage d'amitié à la famille TAXIL.

C'est avec plaisir que nous joignons à notre tour, nos félicitations et nos meilleurs souhaits.

A Villeneuve d'Entraunes, le 21 juin a été célébré le mariage de Melle Nicole COSTE, fille de M et Mme Gaston COSTE avec M Maurice CURNIER, originaire de St Martin d'Entraunes.

Nous adressons nos meilleurs voeux aux jeunes époux.

A Péone, le 4 Juillet, a eu lieu le Mariage de Melle Denise ROBION, avec M Georges TOCHE, originaire de Villeneuve d'Entraunes.

Rappelons que la jeune mariée est originaire de Beuil et qu'elle a exercé jusqu'à son mariage, les fonctions de secrétaire de mairie à Valberg.

Du fait de son mariage, elle se trouve dans l'obligation d'abandonner son emploi qu'elle remplissait avec gentillesse et compétence.

Nous adressons à ces jeunes époux, nos voeux très sincères de bonheur et de réussite.

Notre fidèle ami et lecteur M Armand RICHAUD, Conseiller Général de St Paul sur Ubaye, vient de marier sa fille Anne-Marie avec M Marcel MASSOT, originaire de Barcelonnette.

Le mariage a été célébré en l'église de Jausiers le samedi 25 avril.

Nous adressons nos compliments aux parents et nos meilleurs voeux de bonheur au jeune ménage.

### D E C E S

Depuis le précédent numéro de la Tribune, la population de Guillaumes a subi la perte de plusieurs de ses enfants.

En effet, le 13 Mai, le Docteur René PACALET est mort à Nice, à la suite d'une longue maladie.

Agé de 61 ans, il avait pratiquement exercé son métier de médecin presque exclusivement à Guillaumes où il avait été nommé médecin cantonal en 1941.

Issu d'une famille niçoise, il avait fait ses études à la Faculté de Médecine de Marseille et dans les hôpitaux de Nice en qualité d'Interne.

Tout le monde à Guillaumes et dans la Haute Vallée du Var ont pu apprécier sa conscience et sa valeur professionnelle, et c'est avec beaucoup de peine que ce départ est ressenti par l'ensemble de la population.

Nous présentons à son épouse, Mme René PACALET et à ses enfants, l'expression de nos sincères condoléances.

Subitement, sans maladie, notre concitoyen Jules DAVID est mort le dimanche 28 Juin.

Cette nouvelle a retenti comme un glas dans toute la Commune dès les premières heures de la matinée.

L'éditorial de M le Maire étant consacré à cet événement, nous ne reviendrons pas sur la brillante carrière de cet enfant du pays.

Les obsèques ont été célébrées à Guillaumes en présence d'un imposant rassemblement de tous ses amis, venus parfois de loin.

Le deuil était conduit par M et Mme Henri DAVID accompagnés de leur fils Jean-Paul et en présence de Melle Philomène GINIEY.

Parmi l'assistance, nous avons remarqué Madame Joseph RAYBAUD qui représentait son mari, M. Joseph RAYBAUD, Sénateur des Alpes-Maritimes., MM les Maires du Canton de Guillaumes, une délégation importante des commerçants de Valberg.

L'office religieux fut célébré par M l'Abbé DULIEUX, Chapelain de Valberg assisté de M l'Abbé MAUREL, Ancien Curé de Guillaumes et de M l'Abbé PROCACCI, Curé de Guillaumes.

Au cours de cette cérémonie, l'Abbé MAUREL, en quelques mots a retracé tous les mérites du défunt et a fait part de son émotion devant cette mort.

Ensuite, sur la place de l'église, M le Docteur DURANDY, Maire de Guillaumes, prenait la parole en son nom et en celui du Conseil Municipal, tandis que M Charles GINESY, Vice-Président du Conseil Général exprimait ses propres sentiments tout en représentant M Francis PALMERO, Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes.

Ajoutons que, la famille du défunt avait reçu la visite de M. Joseph RAYBAUD, un ami de toujours, qui était venu la veille de l'enterrement présenter lui-même ses condoléances.

Toute la rédaction de la Tribune, profondément émue par ce décès, tient à exprimer de nouveau, ses très sincères condoléances à la famille DAVID.

Le 15 juillet, notre ami, M. Primo EUTIZI est mort accidentellement à Valberg, sur un chantier dont il assurait la direction.

Originnaire d'Italie, il se fixa à Guillaumes en épousant en décembre 1933, notre concitoyenne, Melle Antonia PAZZI.

C'était un chef d'entreprise dans toute l'acception du mot et de plus, il eut le mérite de comprendre très vite, l'essor qui était destiné à la station de Valberg dont il fut un des pionniers.

Il participa à la première adduction d'eau de cette station par le captage de la source du Rio.

Il fut aussi un des fondateurs du ski-club de Valberg, qui, compta parmi ses membres un International en la personne de son beau-frère Jean PAZZI.

Sa compétence technique et son dynamisme ont certainement été très utiles au développement de Valberg.

C'est pourquoi, sa mort subite a été vivement ressentie évidemment par sa famille, mais aussi par tous ses nombreux amis, qui se sont pressés en grand nombre pour assister aux obsèques qui ont eu lieu à Guillaumes le vendredi 17 Juillet.

La cérémonie funéraire a été célébrée par M l'Abbé DULIEUX, Chapelain à Valberg qui a prononcé une oraison marquée par l'émotion et par l'amitié qu'il avait pour le défunt.

A la fin de la cérémonie religieuse, sur la place de l'Eglise M Wilmo PAOCCHIA, Directeur de l'Office du Tourisme de Valberg et Président du Syndicat d'Initiative parlant en son nom et en celui de M. Charles GINESY, Conseiller Général des Alpes-Maritimes, Maire de PEONE et du Docteur DURANDY, Maire de Guillaumes, a rendu un grand hommage au défunt en soulignant sa brillante carrière profitable aux intérêts de sa famille et aussi à l'intérêt public.

A notre tour, c'est avec une profonde émotion et beaucoup de tristesse que nous adressons nos condoléances très sincères à Mme BUTIZI, épouse du défunt et à ses trois enfants, Bruno, Jacqueline et Georgette.

Notre Ami, M Jules GRAILLE, Conseiller Municipal, vient d'être affecté dans ses sentiments familiaux. En effet, il vient de perdre son frère M Justin GRAILLE décédé à l'âge de 64 ans, à Amélie les Bains où il résidait depuis sa retraite.

Cet enfant de Guillaumes était resté fidèle au souvenir du pays natal et c'est à sa demande qu'il a été inhumé dans le cimetière de Guillaumes, le mardi 2 Juin.

Nous adressons à M Jules GRAILLE principalement, à sa femme et à Robert GRAILLE qui était le filleul du défunt, l'expression de toute notre sympathie en cette cruelle circonstance.

A Entrevaux, ont été célébrées les obsèques de Madame HENRY née Marie Antoinette TOCHE, le 29 Juin.

Rappelons que la défunte était la soeur de notre concitoyenne Mme Elise GRAILLE à qui devant cette douleur inattendue, nous présentons nos très sincères condoléances.

Notre concitoyen M BENEDETTI Joseph, Expert-comptable à Aubagne et fidèle estivant du quartier de Larton vient de perdre son gendre M Louis GONTIER, à l'âge de 47 ans, survenu à la suite d'une longue et pénible maladie.

Nous adressons à Madame GONTIER, à ses enfants ainsi qu'à M et Mme BENEDETTI, l'expression de toute notre sympathie en cette circonstance douloureuse.

A St Martin d'Entraunes, le 24 avril a été annoncé la mort de Mme Veuve ROUX Céline, propriétaire de l'Hôtel de Pellens.

A sa fille, Mme Anna DOZOL et à son gendre, nous tenons à exprimer nos très sincères condoléances.

Le 25 Mai, une famille de St Martin d'Entraunes a été vivement éprouvée par le dramatique accident de la voie publique.

Le jeune Michel TOUBEAU âgé de 3 ans a été heurté mortellement par une voiture automobile dans le quartier St Augustin.

Malgré les soins diligents donnés à cet enfant, le décès survenait dans la soirée.

A sa mère, Madame Veuve TOUBEAU-POLEN, dont nous mesurons l'intensité de la peine nous adressons avec beaucoup d'émotion et de sympathie, nos très sincères condoléances.

Notre Ami, M Prosper OLLIVIER, Conseiller Municipal de Saint-Martin d'Entraunès, et Administrateur de la Caisse Locale de Crédit Agricole vient de perdre sa femme à la suite d'un longue et douloureuse maladie.

Les obsèques ont eu lieu à St Martin le mardi 4 août.  
Nous adressons à l'époux éploré, nos bien vives condoléances.

A Villeneuve d'Entraunes, notre ami, ARNAUD Edmond a été vivement atteint par la mort de son fils Paul âgé de 20 ans, survenu le 2 mai.

En cette circonstance particulièrement pénible, nous adressons au père et à toute sa famille, nos très sincères condoléances.

à Entraunès, est survenu la mort de M Joseph GILLOUX, à l'âge de 83ans.

C'est une personnalité importante de cette commune puisqu'il fut pendant de nombreuses années, secrétaire de mairie et meunier du moulin à farien. Il a eu aussi en charge la petite usine électrique qui desservait cette commune.

C'est avec beaucoup de regret que nous avons appris ce départ et c'est avec une émotion sympathique que nous adressons aux enfants du défunt, nos sincères condoléances.

De Péone, nous apprenons avec tristesse le décès de M Louis BELLIEUD, retraité de la S.N.C.F., survenu à l'âge de 70 ans.

Nous adressons à sa mère, à sa veuve, ainsi qu'à sa fille, nos plus sincères condoléances.

De Péone, nous apprenons le décès de M Jean BAUDIN, Retraité des Ponts et Chaussées, survenu à l'âge de 79 ans.

Rappelons que le défunt était le père de Madame Delphine TOCHE Commerçante à Valberg qui, par son mariage est bien connue à Guillaumes.

A sa veuve, à sa fille, à son gendre, nous adressons l'expression de toute notre sympathie en présence de ce deuil cruel.

De Châteauneuf d'Entraunes, nous apprenons le décès accidentel de M MANDINE Aristide survenu le 30 Juillet.

Foudroyé en montagne alors qu'il gouvernait son troupeau, son corps ne fut retrouvé qu'avec difficulté par la Gendarmerie aidée par la Protection Civile.

A sa femme, et à ses enfants, nous adressons l'expression de nos condoléances émues et sincères.

=====

## D I S T I N C T I O N S

C'est avec plaisir que nous avons appris l'attribution de la Médaille Forestière à notre ami, M Jean OLLIVIER, Sous-Chef de District forestier résidant à St Martin d'Entraunes.

C'est en 1941 que M OLLIVIER entrait dans l'administration forestière pour atteindre le grade de Sous-Chef de District en 1965.

La remise de la décoration a eu lieu le 20 Mai en la Mairie de St Martin d'Entraunes sous la présidence de M MARIOTTI, Ingénieur en Chef du Génie Rural des Eaux et des Forêts.

Après la remise de cette décoration, M Raoul MARCHETTI, Maire de St Martin d'Entraunes, dans une brillante allocution, a fait part de sa grande satisfaction à l'heureux récipiendaire.

La Tribune de Guillaumes est heureuse de s'associer à ces louanges et d'exprimer ainsi à M Jean OLLIVIER, toute sa sympathie.

A Daluis, notre ami M. Edouard COTTON, Adjoint au Maire, a fait l'objet d'une récompense décernée par la Confédération des Tabacs de France.

C'est au cours d'une soirée qui s'est déroulée à l'Hôtel NEGRESCO à Nice que le diplôme du dévouement du Monopole des Tabacs lui a été remis en présence des notabilités départementales parmi lesquelles, M. Louis RICHERME, Maire de Daluis, représentant M Charles GINESY.

=====

La Tribune parait avec un mois de retard en raison des vacances d'une partie du personnel, nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

=====

N° 34 - AOUT 1970

Abonnement: 10 F

CCP MARSEILLE 9040-18

Percepteur - Guillaumes

Paraissant en Janvier

Avril

Juillet

Octobre.

## B I E N V E N U E

L'Office National des Forêts compte un nouvel Agent Technique à Guillaumes.

Il s'agit de M Maurice VEYRAT, ancien gendarme et précédemment en poste en Haute-Savoie à Cran-Cevrier.

Nous souhaitons vivement qu'il se plaira dans ses nouvelles fonctions et dans sa nouvelle résidence ainsi que sa famille

La population de Guillaumes est très heureuse de l'accueillir dans son sein.

## R E S U L T A T S   S C O L A I R E S

A l'école de Guillaumes, il n'y avait pas de candidats pour le certificat d'Etudes.

Par contre, sont admis en 6° sans examen : Isabelle BELLEUDY, Joëlle BAUDOIN, Mariël SADOULET et Jean-Paul DAVID.

Sont admis en 6° III : Christian TOCHE, Hubert VIANT et Jean-Claude BAILLY?

A été reçu au certificat d'études à Roquebillière : Jacques LAUGIER

Ont été reçus au B.E.P.C, Jean-Jacques GENIN et Nicole PONS de Guillaumes - Jean Pierre CONIL de Villeneuve d'Entraunes et Françoise OLLIVIER de St Martin d'Entraunes.

Nous adressons à tous ces bons élèves nos compliments et nos vœux de réussite pour les futurs examens.

Les épreuves du Certificat d'Etudes pour le Canton de Guillaumes ont eu lieu comme d'habitude au chef-lieu sous la présidence de M BOTELLA Inspecteur d'Académie Primaire.

Sept candidats étaient présentés, ce qui est un chiffre faible.

Cinq candidats furent reçus.

Ce sont : Alec Francis (Valberg) Orregia André (Sussis), Raynaud Jean-François ( St Martin d'Entraunes) Cianchetta Brigitte (Valberg) Muratore Patricia (Valberg) première du canton.

Les résultats furent annoncés par M BOTELLA, en présence de M. BELLEUDY qui représentait M le Maire de Guillaumes tandis que M René ROBERT représentait M GINESY Conseiller Général.

La Municipalité réunissait ensuite tous les membres de la Commission. Au cours de cette petite réunion, M René ROBERT, a tenu à remercier le corps enseignant de son dévouement dans l'exercice de ses nobles fonctions.

M l'Inspecteur d'Académie BOTELLA clôturait cette réunion en adressant ses remerciements aux autorités locales auprès desquelles il s'est félicité de trouver un esprit toujours coopératif.

